

Strasbourg le 13/12/2018

Parlons Intégration n°8 – décembre 2018

Lettre d'information sur l'actualité de la formation linguistique pour les personnes nouvellement arrivées

Le pacte mondial sur les migrations

France terre d'asile - novembre 2018

Résumé :

Le pacte sur les migrations signé le lundi 10 décembre 2018 à Marrakech suscite des interrogations. Que contient-il ? Des questions sur sa mise en œuvre.

1) Le contenu du pacte

En septembre 2016, l'assemblée générale de l'ONU a décidé de mettre en place 2 pactes mondiaux, afin de répondre aux enjeux des migrations internationales : un pacte mondial sur les réfugiés et un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. C'est ce dernier, dit pacte mondial sur les migrations qui a été soumis au vote au sommet de Marrakech le 10 décembre 2018. Le pacte pose des lignes directrices pour les signataires, mais n'a pas de valeur contraignante : tout dépend de la volonté des États de mettre en œuvre ou non les orientations choisies.

10 principes et 23 objectifs sont posés dans le pacte :

- Les principes : la souveraineté nationale, la coopération internationale, les droits humains....
- 23 objectifs : ce sont des rappels d'engagements internationaux ou régionaux déjà pris : donner accès aux services de base aux personnes étrangères, lutter contre les facteurs de vulnérabilité, lutter contre la traite des êtres humains, n'avoir recours à l'enfermement qu'en dernier recours, donner accès à un interprète...

En parallèle certains thèmes sont mis en avant : Les phénomènes migratoires pourraient être mieux étudiés afin de mieux les comprendre (objectif 1); les changements climatiques et les catastrophes naturelles sont pris en compte (objectif 2). Les États s'engagent à identifier les personnes décédées et à faciliter les échanges avec leurs familles (objectif 8).

Principe de non refoulement des personnes demandant l'asile et des réfugiés (interdiction des expulsions collectives).

La coopération des États est au cœur du pacte sur les migrations, en lien avec la gestion des frontières (objectif 11) et la facilitation des expulsions (objectif 21)

2) Les questions sur sa mise en œuvre :

Le pacte part du principe qu'aucun État ne peut gérer seul le défi des migrations. Il vise à encourager une coopération renforcée dans le domaine migratoire.

Le pacte bafoue la souveraineté des peuples :

Ce pacte insiste sur la souveraineté nationale et les mesures recommandées ne sont pas contraignantes ; le pacte ne prive pas les pays d'arrivée de la possibilité de renvoyer les migrants vers les pays d'origine.

Ce qui déplaît aux détracteurs de l'accord, c'est que la migration n'y est pas définie comme négative, elle n'est pas condamnée. Elle est considérée comme un fait.

Le pacte ne fait pas la distinction entre migrants légaux et sans papiers et ne tient pas compte des difficultés posées par la migration en matière de logement et d'emploi :

Le pacte ne fait pas la différence entre migrants parce que les principes de base du droit s'appliquent à tout être humain, quelle que soit sa situation administrative. Une personne en situation irrégulière n'est pas dépourvue de droits. Ex : On ne peut pas détenir quelqu'un arbitrairement, ni pratiquer la torture.

Les questions de logement ou d'emploi ne sont pas spécifiquement liées à la migration. Ce sont des problèmes structurels en France. Les étrangers font des boucs émissaires faciles quand les politiques échouent.

Le pacte va provoquer un appel d'air sur les migrations :

Aucune étude n'a démontré l'existence de ce phénomène. Le contraire s'est produit avec la fermeture des frontières. A la fin des années 70, la fin de l'immigration de travail a sédentarisé en France les travailleurs migrants qui allaient et venaient entre la France et leur pays d'origine.

Si le pacte n'est pas contraignant, que va-t-il changer :

Depuis le début de l'humanité, les hommes se sont toujours déplacés. Si les États appliquent les recommandations du pacte, il y aura amélioration de la gestion des mouvements de population, amélioration des conditions de vie des migrants, meilleur encadrement.

Les pays de Visegrad empêchent la réforme de l'asile

Euractiv

Résumé

Les règles de Dublin définissant le système d'asile européen font peser un fardeau sur les pays de 1^{ère} ligne, comme la Grèce ou l'Italie, en obligeant les demandeurs d'asile et migrants à faire leur demande d'asile dans le 1^{er} pays européen où ils mettent le pied.

Toutes les propositions de la Commission européenne ont été rejetées par les pays du groupe de Visegrad (Pologne, Hongrie, Slovaquie, Tchéquie) à savoir la réinstallation ou la relocalisation. L'Autriche qui préside l'Union européenne s'oppose également à une relocalisation des demandeurs d'asile dans toute l'Union.

La commission propose que les États membres s'engagent de manière volontaire. Lors de période de pression extrême, un soutien pourrait être garanti aux États membres les plus concernés. Sans un partage équitable de la répartition des demandeurs d'asile entre les États membres, toute réforme de la politique d'asile européenne commune restera un patchwork.

Les réseaux sociaux, espoir des migrants d'échapper aux passeurs

La Croix - 27 novembre 2018

Résumé :

Où franchir la frontière, qu'emporter dans son sac? Des messages circulent entre migrants d'Amérique centrale sur les réseaux sociaux.

Toutes les informations passent par des groupes de discussion sur internet ou *chats*. Les candidats à l'exil y déversent questions, espoirs.

Depuis octobre, plus de 5000 migrants d'Amérique centrale se sont mis en route vers les États Unis. Les gens doivent déboursier 800 dollars pour payer un passeur ou coyote. Les gens s'inscrivent via Facebook pour s'inscrire dans une caravane qui ne dépend pas des coyotes.

Un convoi se prépare pour après les fêtes de Noël. Un groupe de discussion s'est ouvert. En quelques minutes, plus de 200 personnes s'y connectent. Un administrateur du *chat* décide qui peut faire partie ou pas de la caravane. Chaque jour entre 300 et 400 personnes quittent le Salvador par convois.

Certains chefs d'États des pays d'Amérique centrale et des États Unis accusent les migrants d'être manipulés politiquement pour violer les frontières.

Sitographie

Immigration.intérieur.gouv.fr :

Le site du Ministère de l'Intérieur regroupe tous les textes de loi en matière d'immigration et d'intégration. On trouve également sur ce site les guides des démarches administratives pour étrangers et demandeurs d'asile, des statistiques sur l'immigration, ainsi que des textes sur la politique européenne dans le domaine de l'intégration et de l'asile.

J'ai lu :

Vaincre nos peurs et tendre la main

Guillaume le Blanc, Flammarion, 104 pages.

Dans ce livre que Guillaume le Blanc philosophe a coécrit avec Emmaüs solidarité, le secours catholique et ATD quart monde, il fait des propositions pour bâtir ensemble les fondations d'une société hospitalière. Il propose de redessiner une politique sociale de l'accueil qui efface les divisions entre nationaux et étrangers et promeuve un nouvel humanisme capable de réhabiliter solidarité et fraternité.

Il faut que des voix s'élèvent

Benoist de Sinety, Flammarion, 131 pages.

Benoist de Sinety est vicaire général de l'archevêché de Paris. Dans cet ouvrage Mgr de Sinety incite les croyants et non croyants à s'engager et se mobiliser pour défendre le droit des migrants, au nom de la dignité (de la leur et de la nôtre) et de la fraternité.

Pierre Massing

Chargé de mission DAFCO